



Idroit à l assurance chômage

Par Tichat

Bonjour

J ai été en longue maladie du 24/08/2019 jusquau 3/03/2023 .

Le 6/05/2023 j ai été licencié pour inaptitude.

Ayant travaillé 28 ans je n ai pas droit au chômage est ce normal?

Il me dise que je n est pas l affiliation suffisante pour une admission.du a mes congés sans soldes alors que je n ai jamais eu de congés sans soldes .

J ai juste eu des payés à 0? suite à mes 3 ans d arrêts.

Est ce normal ou une erreur ?

Merci pour votre reponse

Par kang74

Bonjour

Pourriez vous expliqué ces CP à 0 , si ce n'est pas des congés sans solde, à quoi cela peut il correspondre ?

Pour le reste, avez vous justifié votre arret de travail par vos décomptes IJSS ?